

**Décret n° 2023 - 1657 du 28 septembre 2023**  
**Portant nomination à titre exceptionnel**  
**dans l'ordre du mérite congolais.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

**DECRETE :**

**Article premier :** Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais :

**Au grade d'officier**

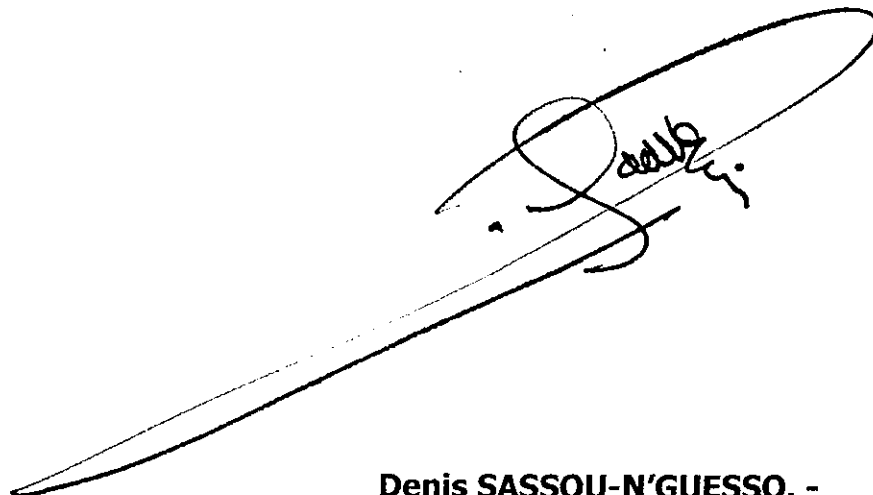
Monsieur Benedict OKEY ORAMAH

Monsieur George ELOMBI

**Article 2:** Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

**Article 3:** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Congo.

2023-1657 Fait à Brazzaville, le 28 septembre 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO. -